

MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

Arrêté n°54/2026



Croix de Guerre 39-45
Remise le 11 novembre 1948
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

ARRETE GENERAL DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE**Le Maire de la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise),****Vu** la demande des éléments ci-dessous :**Date de demande : Le lundi 13 avril 2026****Demandeur : Exploitation forestière Benoit Père & Fils - 562 Rue de la fontaine - Bonneuil-en-Valois (60123)****Emplacement : Parc du chateau****Nature : Abattage et débardage****Vu** le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-4 et L 3111-1**Vu** le Code de la voirie routière et notamment les articles L 113-2, L 115-1, L 141-10, L 141-11 et L 141-12,**Vu** le code l'urbanisme et notamment dans ses articles L 421-1 et suivants,**Vu** le code la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire- approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié)**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2023 instaurant une taxe d'occupation du domaine public.**ARRETE****ARTICLE 1 :** Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public du mardi 14 avril 2026 au vendredi 24 avril 2026 et à exécuter sa demande.**ARTICLE 2 :** Les restrictions :

- La route sera barrée
- Le stationnement sera interdit de part et d'autre du chantier
- Le balisage et l'entretien des équipements de signalisation est à la charge du demandeur

ARTICLE 3 : Toute infraction à cette interdiction sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.**ARTICLE 6 :** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Cdt de la Brigade de GENDARMERIE de PONT-STE-MAXENCE,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de CREIL

Fait à Verneuil-en-Halatte, le mardi 14 avril 2026

